



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 MAI 2017

Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, Syndic

Présences : 79 personnes, dont 77 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 39

Scrutateurs : Madame Laurette Corboz, ainsi que Messieurs Gérard Niclasse, Eric Santarossa et François Perritaz

Monsieur Stéphane Sudan ouvre l'assemblée ayant pour sujet la présentation des comptes 2016 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc, l'approbation de deux nouveaux règlements communaux et un complément au budget d'investissement 2017, concernant le projet du complexe sportif de la Plaine des Marches. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et excuse Monsieur Sébastien Murith, président de Paroisse, et Madame Alexandra Pinget, conseillère paroissiale.

Madame Anette Cetinjanin Leuzinger, secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RE), la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de la secrétaire communale et de Madame Christiane Oberson, caissière communale.

CONVOCAATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 20 du 19 mai 2017, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis aux piliers publics.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Procès-verbal du 12 décembre 2016** (ne sera pas lu, étant à disposition auprès du secrétariat communal, publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2017 et sur le site Internet communal www.broc.ch)
2. **Comptes 2016** – Présentation, rapports de la Commission financière et des Organes de révision, et approbation
 - 2.1. **Foyer "La Rose des Vents "**
 - 2.2. **Commune de Broc**
3. **Règlement communal relatif à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires** - Présentation et approbation
4. **Accueil extrascolaire Timoun (Broc-Botterens)** – Présentation et approbation
 - 4.1. Règlement communal
 - 4.2. Convention intercommunale
5. **Budget des investissements 2017 - Complément** - Rapport de la Commission financière et approbation
 - Commune de Broc : Projet du complexe sportif de la Plaine des Marches – Crédit pour le concours d'architecture – CHF 350'000
6. **Divers**



Pour une approbation plus claire des points 4.1. *Règlement communal de l'accueil extrascolaire Timoun* et 4.2. *Convention intercommunale*, ceux-ci seront inversés. L'Assemblée n'apporte aucune remarque ou objection concernant cette modification annoncée par Monsieur le Syndic.

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance aura lieu selon l'ordre du jour proposé et accepté.

1. PROCES-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016 ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2017 ; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, la secrétaire communale, pour sa rédaction.

2. COMPTES 2016 – PRESENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DES ORGANES DE REVISION, ET APPROBATION

2.1. FOYER "LA ROSE DES VENTS "

Monsieur le Syndic relève que les comptes 2016 du foyer présentent une situation avec un excédent de recettes qui permet une attribution aux réserves de CHF 115'000, en vue de la réalisation du projet de construction d'un 2^e ascenseur. Une gestion attentive, tant de la part de la Direction que de la Commission de direction, en est le résultat.

Il invite Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances et président de la Commission de direction du foyer, à présenter les détails de ces comptes.

FOYER "La Rose des Vents"	FONCTIONNEMENT		
	<i>(en francs, arrondis)</i>		
	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
<i>Revenus d'exploitation</i>	5'225'681	5'208'858	5'151'686
<i>Charges d'exploitation</i>	5'221'232	5'208'758	5'148'647
EXCEDENT	4'449	100	3'039

Soins – CHF 0 (résultat équilibré)

La totalité des charges sociales du personnel soignant est financée par la facturation des soins de base LAMal et par les frais d'accompagnement. L'augmentation, comparée à celles budgétisées et aux coûts enregistrés en 2015, provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents. Cette dernière a occasionné de facto une légère augmentation de la dotation en personnel soignant.



Socio-hôtelier – CHF 105'106 (surplus de recettes)

Les taxes d'hébergement correspondent à 15'695 journées à CHF 103. Le produit de ces taxes reste constant, car le tarif journalier de facturation est bloqué par le Conseil d'Etat.

Quant à l'ensemble des charges, notamment celles se rapportant aux salaires, elles sont stables et respectent les données budgétaires. Cette situation favorable et rassurante fait partie de la gestion attentive de la Direction.

Financement – CHF 14'343 (excédent des produits)

Il a été facturé aux communes CHF 16.35 par jour pour les frais financiers de notre district et CHF 23.20 pour les autres, tout ceci selon les calculs établis par la commission faîtière (CODEMS) et basés sur la comptabilité des investissements du foyer. L'excédent sur les frais financiers a permis de réaliser des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 82'000. Il ressort de la facturation des frais financiers que 46 % des résidents sont des personnes domiciliées légalement à Broc ; 54 % proviennent d'autres communes.

Chiffres clés

Le 78.5 % des coûts de fonctionnement proviennent des charges salariales et sociales. Analysées par mois et par lit, elles correspondent à CHF 7'767. Pour ce qui est de la variation en personnel - comparaison entre 2016 et 2015 - elle est principalement due aux soins, secteur influencé par la dotation. Quant à l'occupation des lits, elle est quasiment à 100 %.

Bilan

Il présente également une situation très saine. L'immeuble, construit en 1988, est valorisé à hauteur de CHF 450'656, alors que l'évaluation indicative de l'assurance incendie se monte à CHF 8'740'000. Pour ce qui est des fonds propres, ils se situent à environ 50 % du total du passif, preuve d'un équilibre rassurant. A cela s'ajoutent des provisions pour une somme de CHF 532'000. En ce qui concerne les disponibilités, à hauteur de CHF 1'270'825 à fin 2016, elles incluent une somme importante versée par le Service de la prévoyance sociale au terme de l'année 2016 ; ces disponibilités ont été fortement réduites au début 2017 par divers engagements financiers, principalement les assurances sociales.

Résultats résumés – CHF 4'449 (excédent de produits)

Ils présentent une situation intermédiaire avec un excédent de recettes de CHF 119'449 permettant une attribution de CHF 115'000 à la provision pour l'investissement du 2^e ascenseur dont les travaux de réalisation vont démarrer tout prochainement.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour ces comptes et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote, les comptes 2016 du Foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de produits de CHF 4'449, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

2. COMPTES 2016 – PRESENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DES ORGANES DE REVISION, ET APPROBATION

2.2. COMMUNE DE BROC

Monsieur le Syndic relève qu'à l'instar de nombreuses autres communes, les comptes 2016 sont très favorables en bouclant sur un bénéfice de CHF 493'557 pour un total de charges de CHF 9'238'483, cela après des amortissements supplémentaires de CHF 108'173 et une attribution à la réserve de CHF 1'065'550. Cette situation, fruit d'une gestion rigoureuse du ménage communal, est de bon augure en vue de l'important investissement à venir que représentera le complexe sportif de la Plaine des Marches, attendu depuis des années. De plus, l'endettement de la Commune diminue malgré les nouveaux investissements consentis ces dernières années, la volonté de l'Exécutif étant de ne pas toucher la fiscalité.



Il invite Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, à présenter ces comptes.

COMMUNE DE BROC	FONCTIONNEMENT		
	<i>(en francs, arrondis)</i>		
Revenus	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Piscine	105'743	138'738	146'971
Taxes	1'206'981	1'160'900	1'125'825
Forêts	368'146	244'783	373'308
Impôts	7'792'597	7'011'200	7'464'222
Administration	35'601	37'500	35'076
Feu	111'044	105'000	101'326
Patrimoine	128'819	108'500	125'719
Péréquation financière intercommunale	651'770	651'770	599'707
Divers	413'446	255'107	587'753
Bénéfice sur vente terrains	245'300	0	41'615
Total des revenus	11'059'447	9'713'498	10'601'522
Charges	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Salaires, charges sociales	1'505'552	1'524'640	1'443'997
Charges liées et engagées	4'687'866	4'747'826	4'875'926
Charges financières	911'285	944'863	981'904
Charges refacturables	581'932	588'058	548'439
Autres	1'551'848	1'625'301	1'616'599
Total des charges	9'238'483	9'430'688	9'466'865
Réserves	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
	1'327'407	97'688	709'706
	10'565'890	9'528'376	10'176'571
EXCEDENT	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
	493'557	185'122	424'951

Salaires et charges sociales - CHF 1'505'552

(+4 % par rapport aux comptes 2015, comme l'année précédente)

Le budget des charges salariales a été respecté, puisqu'il est utilisé à 99 %. Dans le poste « rétributions du conseil et des commissions », il est à remarquer que la charge de travail des différentes commissions a augmenté en raison des tâches liées à de nombreux projets et dossiers, ce qui explique l'écart de 3.8 % avec le budget. En regard à la répartition par secteur, la part concernant l'administration augmente de 3 % par rapport à 2015, notamment en raison de changements au niveau du personnel administratif. Durant l'année 2016, afin d'assurer le transfert des connaissances pour la caisse communale et le contrôle des habitants, un travail en commun entre ancien-ne-s et nouvelles collaboratrices a été aménagé durant quelques mois.



Charges liées cantonales – CHF 2'545'022

(-12.76 % par rapport à l'année 2015)

Cette diminution provient notamment d'une baisse des charges liées à la formation de degré primaire. La différence par rapport au budget s'explique par le fait que les charges liées sont calculées en fonction de la population au 31 décembre de l'année précédente. Celle-ci a diminué entre 2014 et 2015, dates retenues respectivement pour le budget, puis pour les comptes. La tendance sera inversée dans les comptes 2017, étant donné la forte augmentation de population entre 2015 et 2016. La part des charges liées versée pour les écoles s'élève à plus de la moitié. Celles liées aux services sociaux représentent le quart des factures cantonales et celles provenant des services médicaux le 15 %.

Charges liées : associations de communes – CHF 1'861'707

(+12.3 % par rapport aux comptes 2015)

Dans le ménage communal, les charges liées cantonales et communales sont stables dans leur ensemble, malgré un déplacement entre canton et associations de communes. Par rapport au budget 2016, l'augmentation de 0.68 % du budget total provient principalement d'une hausse des frais financiers des homes médicalisés, le nombre de citoyens brocois séjournant dans ces établissements étant en progression. La part des charges liée aux écoles s'élève à 44 % contre 31 % pour le social, 5 % pour le service des curatelles et 15 % pour le médical. Ces pourcentages sont stables comparés à ceux de l'année précédente.

Charges diverses engagées – CHF 281'137

Les charges liées dites « engagées » sont globalement en diminution. Dans les aides diverses, l'accueil extrascolaire engendre des charges plus élevées, le déménagement de Timoun ayant occasionné des frais de réaménagement des locaux, pris en charge par la Commune. Par contre, les services auxiliaires scolaires ont vu leurs coûts fortement diminuer. Pour la petite enfance, les charges qui y sont liées ont diminué au niveau de l'Association des mamans de jour, mais augmenté pour les crèches. Ce déplacement de charges est lié aux possibilités de placement des enfants au niveau de ces deux institutions.

Piscine – CHF 21'999 (perte nette)

Ce poste a moins préterité les comptes annuels, malgré une année mitigée et des recettes n'atteignant pas tout à fait le budget prévu. Les conditions d'engagement du personnel occasionnel de la piscine, en partie dépendantes de la météo, ont été adaptées, d'où une réduction des coûts conséquente. Certains frais d'entretien ont été différés, ceux-ci étant minutieusement planifiés en fonction de l'état des installations, mais aussi en tenant compte du futur incertain de la piscine. A noter que les recettes et les charges liées à la piscine sont intégrées dans les répartitions des installations sportives subventionnées à 50 % par l'AISG, et qu'il en découle donc une perte réelle pour la Commune de Broc de CHF 71'060.

Edilité, routes, trottoirs – CHF 694'819

(-5 % par rapport au budget 2016, +23 % par rapport aux comptes 2015)

Au niveau des routes, différents travaux d'entretien urgents ont été réalisés, profitant notamment de la présence de chantiers. La mise à jour de la signalisation routière a occasionné d'autre part une charge plus importante que prévu.

Approvisionnement en eau – CHF 81'298 (excédent de recettes)

Les comptes sont autofinancés avec une attribution de CHF 69'292 à la réserve. Le poste « Autres achats » est plus élevé ; une partie est refacturée dans les travaux pour des tiers.

Epuración des eaux – CHF 148'482 (excédent de recettes)

Ce compte est également autofinancé, avec une attribution aux réserves de CHF 142'566.

Les charges sont moins élevées que prévu car moins d'imprévus sur l'entretien des installations. Les recettes sont quant à elles plus élevées du fait de l'encaissement de taxes de raccordement liées aux nouvelles constructions et non prévues au budget.



Gestion des déchets – CHF 34'934 (excédent de charges)

(-4 % par rapport à 2015)

Ce poste enregistre une perte de CHF 34'934 pour 2016. Le compte est donc autofinancé à raison de 88 %, taux supérieur au minimum fixé de 70 %. Il est à noter que le produit des ristournes liées au papier, au carton, à la ferraille, etc. a augmenté de 54 % par rapport à 2015, et ceci grâce au tri consciencieux effectué par la majorité des citoyens. Ces efforts seront encouragés à l'avenir.

Forêts – CHF 43'480 (excédent de charges)

Les forêts sont cette année déficitaires. Cela provient des travaux effectués en 2016 pour lesquels des subventions ont été allouées en 2015. En outre, le bois vendu, en augmentation de 42 % par rapport à 2015, comble pour une bonne moitié les frais de transport et débardages imprévus.

Impôts – CHF 7'650'506 (produit net)

(+4 % par rapport à 2015)

Au niveau des personnes physiques, les impôts sur la fortune, à la source et sur les prestations en capital ont diminué, tandis que les impôts sur le revenu ont augmenté, les autres étant restés stables. Pour les personnes morales, les impôts ont laissé de meilleures recettes que budgétisées, la conjoncture, toujours difficile à évaluer lors de l'établissement du budget, ayant été plus favorable que prévu. Les impôts sur les gains immobiliers et les mutations ont également été plus favorables que prévu, plusieurs ventes importantes ayant été réalisées et comptabilisées en 2016. Ces montants sont ponctuels, et ne seront pas utilisés comme base de calcul pour les prochaines années, les terrains à disposition au niveau du territoire communal se faisant rares.

L'évolution des impôts sur le revenu des personnes physiques montre une augmentation assez régulière d'environ 3 % sur les 5 dernières années, après un recul entre les années 2010 et 2011 et un pic pour l'année 2014 en termes de moyenne. Les variations des rentrées fiscales peuvent également être influencées par des déductions en relation avec des réfections d'immeubles, mesures d'incitation à l'économie d'énergie et frais de formation, entre autres. L'augmentation de la population brocoise en 2016 - d'environ une centaine de personnes - ne va engendrer des répercussions fiscales que dans les prochaines années et non dans l'immédiat.

Monsieur William Horner demande s'il y a une explication sur le résultat des personnes morales qui présente une augmentation substantielle ; s'agit-il de Nestlé ?

Monsieur Claude Cretton lui répond que les impôts sur les personnes morales ont été budgétisés avec une grande prudence, comme à l'habitude. Il ne sera pas tenu compte de ces bons résultats pour budgétiser les montants à venir, afin de s'inscrire toujours dans ce même esprit.

Intérêts, frais financiers, amortissements et autres charges financières – CHF 811'239

Au niveau des charges financières, les intérêts sont en baisse. Etant donné la bonne santé financière de la commune, il a été possible de faire face aux investissements proposés ces dernières années en utilisant les liquidités à disposition. Les amortissements obligatoires sont également en baisse, ce qui a permis des amortissements supplémentaires pour CHF 108'173. Quant aux pertes sur débiteurs, elles sont en diminution en raison du remboursement par le service cantonal des contributions d'actes de défaut de biens.



Patrimoine – CHF 12'089 (excédent de recettes)

Ce poste présente un excédent de recettes, malgré des travaux urgents entrepris suite à la rupture de la conduite reliant le réservoir d'eau au chalet des Poutes Paluds Dessous, ainsi qu'à la remise en état du chemin menant au chalet de la Vonderweyre, abîmé par les intempéries.

Tableau général des charges – CHF 9'238'483

La moitié des charges sont des charges liées. Les autres postes restent stables en comparaison à la totalité du ménage communal.

Autres charges – CHF 1'551'848

La répartition des autres charges est la suivante : Administration CHF 219'320, Ordre public CHF 91'178, Enseignement et formation CHF 146'118, Culture et loisirs CHF 104'064, Santé et affaires sociales CHF 10'474, Transports et communications CHF 415'852, Protection-Aménagement-Environnement CHF 224'476, Economie CHF 239'129, Finances et impôts CHF 101'239.

Tableau général des revenus – CHF 11'059'447

Ceux-ci sont en hausse en comparaison à l'année 2015. Cela provient notamment de la hausse des produits des impôts et des taxes, mais également des ventes de terrains réalisées en 2016. Les rentrées fiscales globales représentent 72 % des revenus communaux.

Produits divers – CHF 413'446

Ces produits sont classés par dicastère. Les produits supplémentaires liés à la protection et à l'aménagement du territoire proviennent essentiellement de travaux réalisés dans le cadre de l'approvisionnement en eau et refacturés aux différents propriétaires. En ce qui concerne le dicastère des finances, c'est le don reçu de la société de jeunesse suite à l'organisation des rencontres gruériennes de 2014 pour la création d'un projet commun, ainsi que différentes subventions reçues dans le cadre de la réfection des chalets qui permettent un tel résultat.

Récapitulatif analytique des résultats – CHF 493'557 (excédent de revenus)

Le récapitulatif des résultats présente une augmentation des recettes régulières, mais également une diminution des dépenses, ce qui laisse apparaître un résultat très favorable pour l'année 2016. Cette situation exceptionnelle permet à la commune d'attribuer, après des amortissements extraordinaires de CHF 108'173, un montant de CHF 1'065'550 à la réserve pour les investissements futurs, de bon augure au vu du projet d'envergure qui devrait se réaliser ces prochaines années.

Bilan au 31 décembre

Le bilan affiche une situation saine, laissant apparaître une augmentation importante des actifs circulants de 27 % par rapport à 2015 et de 36 % par rapport à 2014. Les dettes à court terme subissent, quant à elles, une augmentation de 18.75 % par rapport à 2015, mais uniquement de 5 % par rapport à 2014, permettant ainsi une forte augmentation du fonds de roulement. Les emprunts ont diminué de plus de CHF 500'000, passant de CHF 5'088'074 à CHF 4'573'477. Les réserves et provisions ont également augmenté de plus de CHF 2'000'000, et la fortune de la commune est alimentée par le résultat de l'exercice, soit un excédent de produits de CHF 493'557. Ces éléments démontrent la situation exceptionnelle réalisée cette année au niveau financier dans la Commune. Cela permettra également d'appréhender les nouvelles situations moins favorables qui se profileront ces prochaines années, tant au niveau des charges liées (construction du CO de Riaz, prestations complémentaires, etc.) que des revenus fiscaux (nouvelle loi RIE) ou encore des investissements communaux.



Evolution de l'endettement à 5 ans

L'endettement de la Commune diminue, malgré les nouveaux investissements consentis ces dernières années. En effet, grâce aux bons résultats réalisés, il a été possible de financer les investissements directement par les liquidités communales, sans avoir recours aux emprunts. Cela permet ainsi de voir l'avenir sous un meilleur jour au niveau des investissements, la capacité de la Commune à emprunter étant meilleure d'année en année.

Etat des investissements au 31 décembre 2016

En 2016, plusieurs travaux ont été finalisés : le raccordement du bâtiment administratif et de l'école au chauffage à distance, le 3^e pavillon scolaire, l'aménagement et la modération du trafic dans le centre village (zones 30 km/h), et le remplacement du véhicule du Service des eaux. Les dépassements constatés proviennent de travaux non prévus qui ont été réalisés, soit en raison des nécessités qui se sont présentées en cours de travaux, soit en raison des bonnes conditions du marché permettant de réaliser des travaux complémentaires en relation aux investissements initiaux. Quant au gain réalisé sur le véhicule, ce sont également les conditions du marché qui ont permis une économie sur cet investissement.

Monsieur Pierre Ammann demande quels travaux sont compris dans le poste « Aménagement/Modération de trafic Centre village » et si la totalité des CHF 1'220'000 sont bien à la charge de la commune, voire dans quelle mesure l'entreprise EBL qui a réalisé le chauffage à distance y a participé.

Monsieur Claude Cretton lui répond que ce poste concerne effectivement les travaux dans le secteur des rues du Bourg de l'Auge, du Baly, des Ecoles, du Moléson et de l'Abbé Bovet.

Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal en charge des routes, ajoute que EBL a participé aux frais des fouilles et de l'enrobé, à raison d'environ 25 %. Le coût effectif de ce chantier pour la Commune s'est élevé à CHF 1'259'313 car, pour une question de synergie de coûts, d'autres travaux routiers ont été réalisés.

Monsieur le Syndic ajoute que lorsque des chaussées sont ouvertes pour des travaux, les prestataires qui pourraient être intéressés (par exemple Groupe E, etc.) sont contactés et participent aux frais s'ils ont un intérêt. Cela permet de diminuer la facture finale.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour ces comptes et propose à l'Assemblée de les accepter.

Soumis au vote, les comptes 2016 de la Commune de Broc présentant un excédent de revenus de CHF 493'557, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRAITEMENTS DENTAIRE SCOLAIRES - PRESENTATION ET APPROBATION

Monsieur le Syndic relève que jusqu'à ce jour, la Commune de Broc ne bénéficiait pas de réglementation communale propre en matière de participation aux traitements dentaires scolaires. Elle prenait en charge le 25 % des factures (sur présentation des documents par les parents) liées à la médecine dentaire scolaire mais pas celles relatives aux médecins privés. Or, la législation cantonale actuelle exige la création d'un règlement communal. Le règlement type édicté par le canton a été pris comme base et adapté. Selon le processus habituel, les services de l'Etat ont été consultés et ont émis leur préavis sur le texte soumis à approbation.

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Madame Suzanna Sciboz, conseillère communale en charge de la santé.



Les grandes lignes de ce nouveau règlement sont les suivantes :

- Le but : déterminer l'étendue de la participation communale.
- Les bénéficiaires de la subvention : les parents d'enfants domiciliés sur le territoire communal.
- Dans quel cas : lors de contrôles et soins dentaires (hormis les frais orthodontiques) des enfants et des jeunes domiciliés dans le canton de Fribourg, en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire.
- Le calcul de la subvention : il est basé sur un barème de réduction.
- L'entrée en vigueur du règlement est prévue dès son approbation par l'Assemblée communale et la Direction cantonale de la santé et des affaires sociales.

La lecture de ce nouveau règlement relatif à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires dans son ensemble n'étant pas demandée, son approbation est soumise au vote de l'Assemblée qui l'accepte, par main levée et à l'unanimité.

4. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE TIMOUN (BROC-BOTTERENS) – PRESENTATION ET APPROBATION

4.1. CONVENTION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Syndic relève que c'est à la suite d'un sondage réalisé en 2011 auprès de la population de manière ciblée, comme l'oblige la loi cantonale, qu'un groupe de travail s'est alors constitué au début 2012, afin d'étudier la mise en place d'un accueil extrascolaire pour le cercle scolaire de Broc-Botterens, sur l'impulsion des communes. L'Association, créée pour gérer l'accueil, s'est constituée le 20 février 2013 sous la présidence de Madame Delphine Etienne-Tomasini. Elle était composée d'un comité provenant des communes de Broc et Botterens. Sur mandat des communes, elle a élaboré le concept d'un accueil extrascolaire. Timoun était né... Au début 2017, le comité a fait part aux exécutifs communaux de sa volonté de mettre fin à ses activités sous sa forme actuelle dès juillet 2017. Une reprise de la gestion de l'accueil par les communes s'est présentée comme la suite logique afin d'en assurer sa pérennité. L'Association existante sera ainsi dissoute. Les personnes bénévoles qui se sont investies pour la mise en place de cet accueil se voient aujourd'hui chaleureusement remerciées de leur grand investissement et de leur dévouement en faveur de la cause publique. Le fonctionnement d'un tel accueil est régi par des règles strictes dont un règlement communal y relatif et, dans le cas de nos communes, une convention intercommunale. Ces deux textes sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Madame Suzanna Sciboz, conseillère communale en charge de la santé.

Les grandes lignes de la convention intercommunale sont les suivantes :

- Communes concernées : Broc et Botterens.
- Organisation et généralités : les documents qui régissent l'accueil extrascolaire sont la convention intercommunale et le règlement communal.
- Les Exécutifs nomment une Commission intercommunale.
- La commune siège est Broc.
- La composition de la commission est la suivante : 3 représentants des conseils communaux de Broc et Botterens, 2 représentants des parents (Broc et Botterens) et le ou la responsable de l'accueil (voix consultative).



Afin de garantir un passage de témoin dans les meilleures conditions entre le comité de l'Association et la nouvelle Commission intercommunale, celle-ci a déjà été créée et se compose comme suit :

- Suzanna Sciboz, représentante de Broc et présidente
- Isabelle Sudan, représentante de Broc
- Hervé Moser, représentant de Botterens et vice-président
- Delphine Etienne-Tomasini, représentante des parents (ancienne présidente de l'Association)
- Myriam Voltz, représentante des parents (ancienne membre du comité de l'Association)
- Valérie Brenot, responsable de l'accueil

Durant la période transitoire jusqu'en juillet 2017, certains membres du comité de l'Association participent aux séances de la Commission intercommunale. A terme, il s'agira de constituer de manière définitive la commission, comme le prévoit la convention intercommunale.

- Le secrétariat de la commission est assuré par Christelle Andrey, préposée au contrôle des habitants de Broc.
- Les tâches de la commission sont les suivantes :
 - administrer et organiser la gestion de l'accueil
 - établir le budget
 - régler les aspects liés au personnel
 - valider les inscriptions des enfants
 - mener à bien les tâches conformément au règlement
- Lieu d'activité : dans les locaux du Village de la Paix, sur la Commune de Gruyères, aux portes de Broc.
- Subvention : celle prévue pour la création de places d'accueil est exclusivement allouée aux dépenses de l'accueil et à ses frais de fonctionnement.
- Comptabilité et facturation : la gestion financière de l'accueil est assumée par la commune siège, c'est-à-dire par la caisse communale de Broc depuis janvier 2017 déjà.
- Couverture de déficit : chaque commune subventionne les frais de l'accueil selon les règles en vigueur ; pour les coûts non couverts par la participation financière des parents, la répartition entre les communes est celle adoptée par la convention du cercle scolaire Broc-Botterens.
- Durée de la convention : elle est conclue pour une durée indéterminée et peut être revue en tout temps moyennant l'accord des communes signataires.
- L'entrée en vigueur de la convention est prévue dès son approbation par les communes et les assemblées communales.

La lecture de cette nouvelle convention intercommunale avec la Commune de Botterens concernant l'accueil extrascolaire Timoun n'étant pas demandée, son approbation est soumise au vote de l'Assemblée qui l'accepte, par main levée et à l'unanimité.

4. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE TIMOUN (BROC-BOTTERENS) – PRESENTATION ET APPROBATION

4.2. REGLEMENT COMMUNAL

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Madame Suzanna Sciboz, conseillère communale en charge de la santé.



Les grandes lignes de ce nouveau règlement communal sont les suivantes :

- Communes concernées : Broc et Botterens qui sont liées par une convention intercommunale.
- Fonctionnement de l'entente : une Commission intercommunale de l'accueil extrascolaire est nommée ; sa composition et ses tâches sont définies dans la convention intercommunale, le règlement communal et le règlement de fonctionnement de l'accueil.
- Le public cible : les enfants des écoles du cercle scolaire de Broc-Botterens.
- Le but : répondre aux besoins de la population en matière de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
- Les locaux : situés sur le territoire de Gruyères (locaux du Village de la Paix, commune de Gruyères).
- L'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi pendant les périodes scolaires, voire pendant les vacances en fonction de la demande.
- Les horaires sont les suivants : 4 blocs (6h45 - 7h50, 11h30 - 13h15, 15h05 - 16h30 et 16h30 - 18h15) ouverts en fonction de l'effectif.
- Les tarifs de l'accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités financières des parents (catégorisé en 4 paliers), sans les repas, et pour un montant maximal de CHF 60.00.
- Exemple de tarifs :
 - Enfant 1H et 2H (allant, selon les blocs de CHF 3.10 à 25.25)
 - Enfant 3H à 8H (allant de CHF 4.50 à 36.00)
- Le repas revient à CHF 8.50/enfant.
- L'accueil extrascolaire emploie :
 - o Une responsable de l'accueil.
 - o Du personnel socio-éducatif formé : deux personnes engagées pour l'encadrement des enfants et assurer le bon fonctionnement de l'accueil.
 - o Deux auxiliaires engagées de manière ponctuelle et selon les besoins.
- Divers aspects de détails font également partie du règlement, tels que les procédures relatives à l'admission des enfants, les responsabilités des parties et, finalement, les voies de droit habituelles et l'entrée en vigueur qui est prévue dès son approbation par l'Assemblée communale et par la Direction cantonale de la santé et des affaires sociales.

Répondant à une question de Madame Myriam Scherly, Madame Suzanna Sciboz relève que l'accueil extrascolaire compte actuellement environ 53 enfants.

La lecture de ce nouveau Règlement communal de l'accueil extrascolaire n'étant pas demandée, son approbation est soumise au vote de l'Assemblée qui l'accepte, par main levée et à l'unanimité.

5. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2017 - COMPLEMENT - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE ET APPROBATION

COMMUNE DE BROC : PROJET DU COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES – CREDIT POUR LE CONCOURS D'ARCHITECTURE – CHF 350'000

Avant de céder la parole à Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, pour la présentation technique entourant ce complexe sportif et à Monsieur Claude Cretton, vice-syndic, pour son volet financier, Monsieur le Syndic fait une brève introduction afin de rappeler la genèse du projet.



Dès 2007, des comptes communaux redevenus favorables et la vente de terrains ont permis au Conseil communal de réfléchir à un projet de nouvelle construction communale, ceci en constituant des provisions et de la trésorerie. Réflexion renforcée par les besoins des écoles avec l'arrivée de la nouvelle loi scolaire et pour qui l'ancienne halle de 1940 ne remplit plus le rôle et les obligations en relation avec le domaine de l'éducation physique.

Le Conseil communal a ensuite entendu les nombreuses demandes des citoyens lors de manifestations sportives ou lors d'assemblées communales dès 2013 et a ainsi créé un groupe de travail pour initier le mouvement.

Des dizaines de séances, de nombreuses heures de réflexions, des visites de complexes sportifs récents dans le canton, conseillé par le bureau d'architecture A3, ont permis d'arriver à une première validation du projet devant le Législatif. C'est en effet le bon moment pour envisager l'avenir de l'école, des sociétés locales et de la jeunesse.

En effet, il n'est plus possible d'attendre, sachant que dans les planifications les plus optimistes, l'inauguration de ce bâtiment est prévue pour septembre 2021 ; donc une retraite sportive de la halle à 81 ans ! A ce sujet des réflexions et des démarches sont entreprises pour lui trouver une autre affectation, depuis deux ans.

Toutes les questions ne trouveront pas réponse avec les informations qui suivent, car le processus du concours vient de débiter et c'est lui qui apportera des réponses. Durant plus de deux ans, le Conseil communal et la commission n'ont eu de cesse de trouver des réponses aux interrogations par un travail d'analyse de fond sur tous les aspects de cette construction.

Pour la présentation du volet technique, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal en charge des routes et bâtiments.

La halle de gymnastique actuelle datant de 1940, la nécessité de construire un nouveau bâtiment n'est plus à démontrer. Outre les sociétés locales qui occupent cet espace pour leurs activités, c'est en premier lieu les écoles qui doivent pouvoir en bénéficier pour l'éducation physique et la Commune a l'obligation de permettre la pratique de cet enseignement qui fait partie de la grille horaire scolaire cantonale.

Le Conseil communal a ainsi engagé une étude auprès du bureau d'architecture A3 SA, à Bulle, ayant pour but de poser les premières bases du projet, à savoir l'emplacement du bâtiment et une estimation de son coût. En parallèle, il a constitué une Commission ad hoc.

Composition de la Commission ad hoc :

- Présidence : Stéphane Sudan, syndic
- Sous-commission technique :
 - Yan Schorderet, conseiller communal et président
 - Jean-Marc Horner, conseiller communal membre
 - Alain Jan, conseiller communal membre
 - Isabelle Sudan, conseillère communale membre
- Sous-commission financière :
 - Claude Cretton, vice-syndic et président
 - Jacques Pasquier, membre externe
 - Patrick Bertschy, membre externe
- Secrétariat : Anette Cetinjanin-Leuzinger, secrétaire communale
- Finances : Christiane Oberson, caissière communale
- Architecte : Atelier d'architecture A3 SA



Choix du site

Dans l'étude de faisabilité, le bureau A3 a - de manière exhaustive - énuméré les possibilités d'implantation de la construction à l'intérieur de la localité :

- parcelle n° 307 à côté de la halle de gymnastique actuelle
- parcelles n° 797 et 984 à proximité de l'école
- parcelle n° 476 dans la zone sportive de la Plaine des Marches
- parcelles n° 213 et 223 non adjacentes au centre du village
- parcelle n° 388 au lieu-dit « En Rosaz »
- parcelle n° 440 dans le secteur de « Liaubon »

Les critères pris en considération pour classer les différents sites examinés ont porté sur les points suivants : intégration urbanistique, accessibilité (écoliers et public), possibilité de parcage, mobilité douce, synergies possibles avec l'environnement existant, risques (dangers naturels), éléments techniques liés au Règlement communal d'urbanisme et possibilités de développement futur. Le bureau A3 est arrivé à la conclusion que le site de la Plaine des Marches est celui qui correspond le mieux au bâtiment projeté, tant pour son utilisation scolaire que publique. Le site a dès lors pu être arrêté.

La fonction première de ce bâtiment sera dédiée à la gymnastique et aux sports éducatifs scolaires. L'endroit projeté est desservi facilement, dispose de bonnes possibilités de stationnement et un potentiel d'extension future. Avec cette nouvelle construction, le site de la Plaine des Marches sera redynamisé ; écoles et sociétés pourront bénéficier d'un complexe sportif nécessaire à leurs besoins.

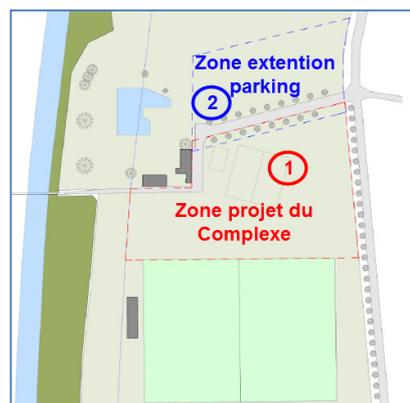
En fonction de la situation et des caractéristiques du site choisi, de nombreux points techniques ont dû être examinés. Pour cela, plusieurs services de l'Etat et personnes habilitées à collaborer pour ce genre d'ouvrage, ainsi que les sociétés locales, ont été abordés.

Voici les principaux aspects évalués :

1. Dangers naturels : secteur en zone de crue de la Sarine (remblai nécessaire pour répondre aux exigences (altitude imposée par le Service des lacs et cours d'eau et l'ECAB)).
2. Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques de la zone (matériaux alluvionnaires, présence de la nappe phréatique) : aucun sous-sol ne sera réalisé.
3. Type de zone d'affectation : pas de problème particulier pour l'intégration d'un bâtiment sur la parcelle communale choisie qui se situe en zone d'intérêt général.
4. Périmètre constructible : au vu de la proximité avec le site du Prieuré (Château), parking réalisable sous réserve d'une bonne intégration (mesure paysagère).
5. Type d'énergies utilisables : raccordement au chauffage à distance ou un système de pompe à chaleur air-eau à examiner ; prévoir le label MINERGIE-P.
6. Raccordement des eaux claires et usées, adduction d'eau : aucune contrainte relevée pour se brancher au réseau communal.

Périmètre du site

Les aménagements extérieurs pourraient bénéficier d'un couvert, de terrains de tennis, de pistes de pétanque et d'une place de jeux. Le secteur situé au nord du parking existant n'est pas constructible. Il sera dédié notamment à l'agrandissement du parking existant (périmètre no 2).





Procédure et concours d'architecture

La Loi cantonale sur les marchés publics du 11 février 1998, son Règlement d'exécution et l'Accord intercantonal sur les marchés publics doivent être respectés pour la réalisation d'un tel projet. C'est la procédure ouverte qui a été choisie parmi celles existantes.

Le Règlement d'exécution prévoit que la construction d'un bâtiment de cette envergure fasse l'objet d'un concours.

Après avoir consulté les dispositions réglementaires cantonales en matière de bâtiments scolaires sportifs et approché les utilisateurs potentiels des infrastructures sportives de la Commune (sociétés), un programme a été établi. Ce document, appelé programme du concours, donne un cadre dans lequel les bureaux d'architectures qui voudront déposer un projet devront évoluer ; et bien entendu, la créativité tient une grande place dans ce type d'exercice.

Ledit programme mentionnera les éléments suivants : salle de sport double avec gradins, vestiaires, salle des enseignants/arbitres, locaux des agrès, toilettes, local de gardiennage, local pour machines de nettoyage, buvette, rangements, entrepôt, infirmerie et locaux techniques.

Les bureaux d'architectures sont appelés à rendre des documents bien précis tels que différents plans (situation, implantation, coupes, façades, etc.), un calcul des volumes et des surfaces, une maquette et une partie explicative des concepts, des choix constructifs et des matériaux en travée schématique.

Au terme du concours, un gagnant est désigné par un jury.

Planification intentionnelle du projet

- Votation du crédit pour le concours d'architecture : mai 2017
- Résultats du concours : février 2018
- Votation du crédit d'étude pour projet d'exécution : mai 2018
- Votation du crédit de construction : septembre 2018
- Mise à l'enquête : septembre 2018
- Début du chantier : septembre 2019
- Mise en service : au plus tôt, automne 2021

Répartition du coût du concours

- Organisation : CHF 40'000
- Frais : CHF 30'000
- Jury : CHF 45'000
- Prix aux architectes : CHF 235'000
- Coût total : CHF 350'000

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, prend la parole pour présenter les aspects financiers.

Un projet d'une telle envergure pose bon nombre de questions au niveau financier. Plusieurs scénarios ont été élaborés, dans un premier temps, tenant compte de différentes estimations des coûts. Par la suite, afin d'affiner les résultats obtenus et de suivre le projet tout au long de sa réalisation, une commission financière ad hoc a été créée.

Dans un premier temps, cet investissement a été intégré à la planification financière communale pour considérer l'évolution des finances communales dans leur globalité et pas uniquement du point de vue de la nouvelle construction.

Ensuite les services cantonaux, qui suivent chaque année l'évolution financière de la commune, ont été abordés afin de profiter de leur expérience en la matière et d'obtenir leur confirmation qu'un tel projet soit réalisable pour la Commune.



L'évolution future des finances communales a été prise en compte, notamment l'influence de futures charges (CO3, RIE III, péréquation, etc.), ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les finances communales. A noter qu'une subvention cantonale - certes peu élevée - est prévue pour un tel projet.

De plus, les différentes projections financières estimées par le bureau A3 sont suivies de très près pour que cette nouvelle construction se réalise dans les meilleures conditions, avec des charges de coûts raisonnables et réalistes en fonction de l'ouvrage et de l'utilisation qui en est prévue. Une première estimation des coûts réels de l'objet sera connue à la fin de la 1^{re} phase (concours d'architecture).

Au niveau des finances communales, en plus de réaliser régulièrement des bénéfices ces dernières années, il a été possible d'augmenter les réserves pour les investissements futurs. En outre, des liquidités sont également disponibles. Tous les signaux sont au vert pour la réalisation d'un tel investissement.

En conclusion, à ce stade d'avancement des différentes études financières effectuées, la Commune de Broc est en mesure d'assumer un tel projet, ainsi que les charges y relatives. Les prochaines étapes soumises au vote de l'Assemblée permettront de donner des renseignements plus précis quant aux aspects financiers de ce projet et ainsi conforter cette position.

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, donne ensuite lecture du rapport financier pour cet objet (concours d'architecture) présentant une charge annuelle de CHF 59'500.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Répondant à une question de Monsieur Benoît Allemann, Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal membre de la Commission ad hoc, relève que deux utilisations du bois peuvent être envisagées dans le cadre du concours d'architecture : un raccordement au chauffage à distance et une structure du bâtiment en bois.

Monsieur le Syndic relève, à la suite d'une intervention de Monsieur Bernard Allemann, que la question d'englober la piscine communale dans ce projet a fait l'objet de nombreuses questions durant les deux années passées. Finalement, il a été décidé de ne pas inclure cette infrastructure dans le projet du complexe sportif, car des réflexions vont être engagées. M. le Préfet a confirmé que la piscine de Broc pourrait figurer dans un concept de développement régional financé par les communes. En outre, le dossier de la rénovation de la piscine communale est entre les mains de l'Association Sports en Gruyère.

Monsieur Allemann souhaite ensuite être renseigné sur la gestion future du complexe, vis-à-vis des infrastructures de football, de pétanque et de tennis, en termes de répartition des frais. Monsieur le Syndic l'informe qu'il n'est pas possible, à ce stade du dossier, de répondre à ces questions qui vont faire l'objet de réflexions de la Commission ad hoc et des groupes de travail qui vont être créés avec les sociétés locales. Dans les frais globaux, il a déjà été compté avec un poste supplémentaire pour la conciergerie du bâtiment par rapport à la situation actuelle.

Monsieur Pierre Ammann avait en tête que la première étape de ce projet était de soumettre à l'Assemblée le choix des sites. Selon lui, le site proposé de la Plaine des Marches est ainsi imposé à l'Assemblée et présente un bon nombre de désavantages : nuisances, dangerosité pour les écoliers qui doivent traverser la route cantonale, site trop éloigné de l'école. L'étude d'un passage sous voie paraît nécessaire pour ces aspects sécuritaires. De plus, le site près de l'école aurait été une meilleure solution pour garder les gens au village.



Monsieur le Syndic lui répond que c'est l'étude des sites par l'Atelier d'architecture A3 qui a fait ressortir celui de la Plaine des Marches.

Pour les autres sites énumérés, la mise en valeur du secteur de Liaubon a été dernièrement lancée et celui à proximité des écoles ne présente pas de possibilités d'extension futures. Les communes qui construisent ce genre de complexe le font, pour la plupart, en dehors de la localité ; c'est le cas à Sâles, Châtel-St-Denis ou Villars-sur-Glâne.

Les écoliers qui traverseront la route cantonale et la longeront seront encadrés par leurs enseignants ; c'est déjà le cas actuellement lorsqu'ils se rendent à la halle de gymnastique sise à la Rue du Tir. En outre, la situation est la même pour les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire et qui se rendent au Village de la Paix.

De plus, le trajet est identique de l'école à la halle actuelle ou au site de la Plaine des Marches ; seul le dénivelé n'est pas le même.

Quant au ballet des véhicules venant amener les enfants à la halle, bien qu'elle se situe au village même, actuellement c'est déjà le cas et cela n'engendre pas de problème particulier. Un passage souterrain serait extrêmement coûteux.

En réponse à une intervention de Monsieur Dominique Mossu au sujet du futur giratoire des Marches, Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, l'informe que l'étude est en cours et que la mise à l'enquête devrait intervenir en 2017 encore.

Monsieur le Syndic ajoute que les premières réflexions sur le complexe sportif ont tenu compte de ce futur aménagement routier mais ce sont deux dossiers qui sont gérés à part. En effet, même si le complexe ne devait pas se réaliser dans la Plaine des Marches, le giratoire est nécessaire au regard des constructions qui se sont réalisées dans le secteur des Chenevières et de la Côte Sud dernièrement.

Madame Myriam Scherly salue le travail réalisé pour ce projet et souhaite avoir des informations sur la composition du jury et la suite des étapes.

Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, lui répond que l'Atelier d'architecture A3 a proposé à la Commission ad hoc des professionnels pour la composition du jury ; trois représentants communaux en feront également partie. Une fois que le concours d'architecture sera terminé, le jury examinera les rendus de projet et établira un classement qui désignera le vainqueur qui se verra attribuer le prix. Les résultats du concours sont attendus pour février 2018, suivront ensuite la votation du crédit d'étude pour le projet d'exécution, celui pour la construction, la mise à l'enquête et enfin le chantier pourra débiter en septembre 2019 en principe.

Madame Karine Favre demande si le projet retenu sera présenté au public et Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, répond positivement.

Monsieur le Syndic ajoute que les rendus de projet seront exposés au public, comme c'est la pratique lors de concours d'architecture. Il relève que dans ce cadre de projet, les règles très strictes des marchés publics doivent être suivies et c'est, en effet, l'Assemblée communale qui votera le crédit de construction.

Monsieur Bernard Allemann s'inquiète de la composition du jury qui devra comprendre les besoins du lieu.

Monsieur le Syndic abonde dans son sens et relève que c'est la raison de la présence de trois membres du Conseil communal au sein du jury qui pourront apporter cette fibre locale.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic remercie les intervenants pour cet échange constructif. Il soumet au vote cet investissement complémentaire au budget 2017 de CHF 350'000 pour le concours d'architecture du complexe sportif de la Plaine des Marches qui est accepté par l'Assemblée à main levée avec 1 avis contraire et 3 abstentions.



6. DIVERS

CONTRÔLE DE VITESSE ET PARCAGE

Monsieur Denis Rime, conseiller communal, relève que depuis quelques semaines, l'entreprise de sécurité Protect'Service Marly SA effectue, sur mandat du Conseil communal, des contrôles de stationnement sur la Place du Parc, limité à 2 heures, du lundi au samedi de 07h00 à 19h00, et du parage hors case notamment dans les zones 30 km/h. Il remercie les usagers pour les efforts consentis et encourage chacun à se conformer aux règles mises en place.

Pour ce qui est des contrôles de vitesse dans la localité, suite aux diverses données tirées du radar pédagogique communal, des contrôles de vitesse vont être effectués par la police cantonale dans le village.

Il rappelle que les limitations de vitesse doivent être respectées. Petit rappel et mise en garde : la route des Marches est un secteur limité à 50 km/h et non 80 km/h comme beaucoup le pensent.

VALORISATION DE LA TRAVERSEE DE LA LOCALITE (VALTRALOC) – ETAPE 1 – ENTREE DU VILLAGE COTE JOGNE

Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, annonce que le secteur de la Rue Montsalvens sera tout prochainement revêtu d'un nouvel enrobé bitumineux sur toute son épaisseur avec une couche supérieure phono absorbante. Au préalable, quelques aménagements routiers VALTRALOC assureront une réduction de vitesse au trafic. Ces éléments sont issus de la mise à l'enquête réalisée à fin mars de cette année. Les travaux sont planifiés et organisés par le Service cantonal des ponts et chaussées ces prochains jours pour une durée de 6 semaines environ.

PATROUILLEURS SCOLAIRES ADULTES

Madame Isabelle Sudan, conseillère communale, lance un appel : toute personne intéressée à fonctionner comme patrouilleur scolaire adulte pour la prochaine rentrée scolaire, afin d'assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, peut se renseigner et s'annoncer auprès de l'Administration communale (026 921 80 10 ou controlehabitant@broc.ch).

OUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNALE EN PLEIN AIR

Madame Isabelle Sudan, conseillère communale, annonce que la saison 2017 de la piscine débutera le samedi 3 juin pour se terminer le dimanche 27 août. Les horaires d'ouverture sont les suivants : 10h00 - 19h30. La buvette sera tenue par une nouvelle tenancière, Madame Chantal Lopez Rabuñal, qui proposera une petite restauration.

PROJET DES TRANSPORTS PUBLICS FRIBOURGEOIS (TPF) – AMENAGEMENT DES GARES DE BROC-VILLAGE ET BROC-FABRIQUE (YC LES VOIES) – SEANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal, relève que le Conseil communal a été contacté tout dernièrement par les TPF dans l'optique d'organiser une séance d'information portant sur les futurs travaux prévus sur le territoire communal. Elle aura lieu probablement le mardi 27 juin 2017, à 20h00, à la grande salle de l'Hôtel de Ville. Le Conseil communal a en effet émis le vœu que les citoyens soient bien informés sur ce projet d'envergure. Un tous-ménages confirmera la tenue de cette séance.

SLOW UP LA GRUYERE 2017

Monsieur le Syndic annonce que cette manifestation annuelle aura lieu le dimanche 9 juillet en Gruyère.



Le dispositif habituel de circulation à travers Broc sera mis en place, comme habituellement. L'information sera publiée dans « La Vie Brocoise », aux piliers publics et sur le site Internet www.broc.ch.

La parole est à l'assistance.

Monsieur Bernard Allemann rend attentif le Conseil communal aux bâtiments situés dans le secteur de la Batteuse car un certain désordre règne et une visite du feu est peut-être nécessaire.

Monsieur le Syndic le remercie de cette remarque dont le Conseil communal prend bonne note et engagera les démarches nécessaires.

Monsieur Eric Santarossa souhaite rappeler que la Rue du Moléson est désormais en sens unique et que les habitants, en particulier, doivent donner l'exemple. En effet, il a été confronté à plusieurs situations non conformes dernièrement.

Monsieur Kévin Menoud lui confirme que la police cantonale, le Sgt Dominique Martinelli en poste à Broc, est informée de la situation et va effectuer des contrôles. L'amende, pour emprunter un tronçon dans le mauvais sens s'élève à CHF 100.00. Attention également au stationnement dans le sens opposé au sens de marche qui est punissable.

De plus, Protect'Service Marly SA (société privée engagée par le Conseil communal pour contrôler le stationnement dans la commune) est aussi avisée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », à sa Direction, au Service des curatelles Haute-Gruyère, au Corps de sapeurs-pompiers Grevîre, au Conseil paroissial et à son président, et aux conseillères communales et conseillers communaux pour leur efficacité et leur disponibilité.

Il remercie également les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée, de la confiance placée dans les Autorités communales et leur souhaite une belle saison estivale 2017.

Monsieur le Syndic lève la séance à 21.27 heures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Stéphane Sudan

La Secrétaire :

Anette Cetinjanin
Leuzinger